

**ASSEMBLEE COMMUNALE DU LUNDI 18 MAI 2015, A 20H00
EN LA SALLE COMMUNALE DU CAFE DE LA GARE**

Présidence : M. Tercier Daniel, Syndic

Participants : 48 citoyennes et citoyens

A 20h02, M. Daniel Tercier salue les personnes présentes et ouvre cette assemblée. Comme il est de tradition, les débats devront être emprunts de sérénité et de respect mutuel de la part de chacun. Deux micros sont à disposition. M. Daniel Tercier prie instamment les intervenants d'en faire systématiquement usage de façon à ce que les questions ou interventions soient bien comprises de toute l'assemblée. Les débats seront enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

La présente assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille officielle N° 19 du 8 mai 2015, par affichage au pilier public et par envoi d'un tous-ménages.

Des tiers peuvent assister à l'assemblée ainsi qu'aux délibérations. M. Daniel Tercier demande s'il y a quelqu'un qui n'est pas citoyen de Vuadens. Une personne s'annonce, à savoir M. Gilles Wehrli, directeur du foyer. Tous les autres participants sont habilités à se prononcer.

Sont nommées en qualité de scrutateurs et membres du bureau :

- M. Jean-Marie Chételat, Le Dally 108
- M. Matthieu Déforel, Rue de l'Eglise 15
- Mme Nicole Flury, Rte du Briez 6
- Mme Valérie Mabboux, Rte de l'Adrey 80

Les scrutateurs et scrutatrices sont priés de compter les participants de leurs tables, d'inscrire le nombre sur le bulletin, de noter les modifications pouvant intervenir en cours d'assemblée. Ils doivent également inscrire les résultats de chaque vote.

Les tractanda de cette assemblée figuraient dans la convocation et sont projetés à l'écran. Ces tractanda ne suscitant aucune remarque, ils sont considérés comme acceptés et sont les suivants :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 3 décembre 2014
2. Comptes 2014 du Foyer St-Vincent, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
3. Comptes 2014 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
4. Remplacement du tracteur Yanmar de la voirie
5. Nomination d'un membre à la Commission financière
6. Nomination d'un membre à la Commission d'aménagement
7. Divers

Tractandum 1.- Procès-verbal de l'assemblée communale du 3 décembre 2014.-

Ce procès-verbal pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du secrétariat communal et sur le site Internet de la commune.

Aucune autre remarque ni observation n'étant formulée, il est soumis au vote.

Le bulletin secret n'est pas demandé. Ce procès-verbal est approuvé par main levée à l'unanimité.

Avant de passer à la présentation des comptes, M. Daniel Tercier fait part des considérations suivantes :

du 18 mai 2015

Depuis de nombreuses années, depuis 2008 pour être plus exact, les comptes annuels de la commune sont dans les chiffres noirs. Donc régulièrement du bénéfice. C'est le fruit d'une gestion maîtrisée et efficace. Les éventuelles ventes de terrains n'entrent bien évidemment pas dans ce calcul.

Le bénéfice de la vente du terrain à Bumotec a permis des amortissements supplémentaires très importants, dont voici quelques exemples :

- la rénovation de la grande salle communale pour Fr. 1'473'000.--
- l'aménagement des salles de classe pour Fr. 243'000.--
- la réfection des routes pour Fr. 330'000.--
- et d'autres moins importants

Dans les comptes, M. Paul-Henri Donzallaz en parlera également.

La commune a également prévu des augmentations de réserves pour l'eau et l'épuration de :

- Fr. 198'000.-- pour l'eau claire
- Fr. 300'000.-- pour les eaux usées

Lors des dernières assemblées communales, plusieurs crédits ont été votés pour ces deux dicastères sans avoir toutes les réserves disponibles. Il aurait fallu recourir à l'emprunt. Aujourd'hui, la commune est couverte par ces nouvelles réserves.

Si la situation financière est bonne, il faut être conscient que, ces prochaines années, les investissements vont continuer : l'entretien et la rénovation des routes, la poursuite et la mise en conformité des canalisations et bien d'autres problèmes qui ne vont pas manquer de surgir. Sans oublier, dès les années 2018-2019, la facture pour le nouveau CO de Riaz qui se montera à plusieurs centaines de milliers de francs annuellement pour notre commune.

Tractandum 2.- Comptes 2014 du Foyer St-Vincent, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation.-

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, Président de la Commission administrative.

Une fois n'est pas coutume, quelques comptes du bilan sont présentés :

Créanciers sur ventes et prestations Fr. 439'082.--

Dans ce compte sont enregistrées toutes les factures aux résidents, caisse de compensation, caisses maladies, communes au fur et à mesure que les mois avancent. Le solde à la fin décembre représente les deux derniers mois de l'année. A fin mars, seules 4 factures restaient impayées, représentant Fr. 13'958.--. La provision servirait à prendre en charge le contentieux qui serait non récupéré.

Immeuble Fr. 2'449'000.--

L'amortissement légal de Fr. 115'048.-- correspond à l'autorisation d'emprunt du Service des communes.

Dettes financières Fr. 2'356'500.--

Le Foyer vient de renouveler un crédit de Fr. 1'070'000.-- au taux de 1.17 % pour une durée de 5 ans. Comme l'amortissement, le remboursement de la dette suit l'autorisation du Service des communes.

Pour 2014, le résultat de fonctionnement du Foyer St-Vincent est de Fr. 1'087.68 pour un total des produits Fr. 4'940'064.70 et des charges pour Fr. 4'938'977.02.

du 18 mai 2015

Par projection à l'écran, M. Paul-Henri Donzallaz fournit les détails suivants :

Les comptes 2014 du Foyer St-Vincent ont été établis sur la base de 40 lits médicalisés EMS. Le budget établi par l'ancienne directrice a été maîtrisé par la nouvelle équipe de direction, emmenée par M. Wehli, directeur et composée de Mme Gjyliqi, infirmière-cheffe et M. Thiéblemont, cuisinier. Le Conseil communal peut féliciter le comité de direction pour le respect de la parité lors de la clôture de ses comptes.

Voici quelques groupes de comptes dans les charges :

Autres charges de personnel Fr. 31'235.90

Le dépassement provient du compte "Formation et perfectionnement" dans lequel un montant non budgétisé de Fr. 3'000.-- est apparu nettement insuffisant. Le foyer profite d'utiliser le montant mis à disposition par le Service de la Prévoyance Sociale qui est de 0.70 % de la masse salariale. Ces frais ne sont donc pas totalement à la charge directe du foyer. Seuls Fr. 6'190.-- sont concernés. Le personnel a notamment suivi une formation sur les soins palliatifs.

Pharmacie - Remboursement Santé Suisse Fr. 15'170.60

Le foyer est affilié à un pot commun géré par Santé Suisse à Soleure et participe à raison de 70 % du bénéfice sur la pharmacie. En contrepartie, si le service est négatif, le foyer reçoit la différence. En 2014, la somme de Fr. 24'500.-- a été versée.

Aliments et boissons Fr. 223'961.72

Dans ce groupe de comptes, il a été constaté un dépassement de budget d'environ Fr. 27'000.--. C'est sans compter les recettes des cantines et de la cafétéria de Fr. 66'000.-- sur un budget de Fr. 30'000.--. C'est principalement les fournitures de produits de base qui entrent dans la confection des menus qui sont concernés.

Prestations ménagères de tiers Fr. 10'003.05

Entretien et réparation des immeubles, installations et véhicules Fr. 60'190.70

Il s'agit de relever principalement le dépassement provenant des frais non prévus suivants :

- Fr. 7'200.-- pour l'entretien de l'ascenseur
- Fr. 2'750.-- pour une pompe dans le chauffage
- Fr. 2'500.-- pour la remise en état des stores

Voici également quelques explications sur les produits :

Taxes et locations de logement des résidents

Taxes de pension EMS : Fr. 1'281'280.--

Pour 2014, 14'560 nuitées à Fr. 88.-- ont été facturées, égales qu'en 2013. Le nombre des nuitées est inférieur de 7.

Taxes de soins LAMal Fr. 1'032'750.--

Ce poste contient les taxes des soins fixées par les caisses maladies selon les 12 échelons du niveau de dépendance des résidents. Le 20 % est à la charge du résident et le solde partagé entre les caisses maladie et l'Etat à raison de 14'482 nuitées.

Taxe frais d'accompagnement Fr. 576'962.25

du 18 mai 2015

Ce poste contient les frais d'accompagnement fixés selon les salaires du personnel soignant d'il y a deux ans. La contribution cantonale est versée par le Service de la Prévoyance Sociale et est étroitement liée à la dotation en personnel. Cet outil permet de calculer les besoins en personnel par rapport à l'état de santé des résidents.

Autres produits de prestations aux résidents Fr. 241'074.95

Les prestations de la cuisine concernent les repas des résidents au nombre de 14'481 à Fr. 15.--

Le résultat net de 2014 présente un excédent de produits de Fr. 1'087.68.

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz de ses explications et donne la parole à la Commission financière.

M. Daniel Bovigny donne connaissance du rapport de ladite commission concernant les comptes 2014 du Foyer St-Vincent :

Alors que le budget prévoyait un résultat positif de Fr. 741.21, les comptes présentent un excédent de produits de Fr. 1'087.68.

Sur la base du rapport du 21 avril 2015 de la fiduciaire Multifiduciaire Fribourg SA, nous recommandons à l'assemblée communale d'accepter les comptes 2014 du Foyer St-Vincent tels qu'ils ont été présentés.

Toutefois, la Commission financière aimerait préciser qu'une demande a été déposée auprès du Conseil communal afin d'obtenir pour le futur exercice toute la transparence comptable nécessaire concernant la nouvelle activité de service traiteur pour tiers développée par la cuisine du home.

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière, prend note de sa remarque et ouvre la discussion concernant les comptes du Foyer St-Vincent.

La parole n'est pas demandée. L'objet est soumis au vote et le bulletin secret n'est pas requis. Les comptes 2014 du Foyer St-Vincent sont acceptés par main levée à l'unanimité.

Tractandum 3.- Comptes 2014 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation.-

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, responsable des finances.

Fonctionnement

Le total des dépenses se monte à Fr. 14'435'708.08 et les recettes à Fr. 14'442'794.13. Le résultat de fonctionnement pour 2014 est un bénéfice de Fr. 7'086.05. La vente de terrain à Bumotec SA est intervenue effectivement l'année dernière. Un montant de Fr. 5'075'630.-- a été reçu. Ce résultat a permis de comptabiliser des amortissements supplémentaires de Fr. 3'889'500.-- et des réserves pour Fr. 1'186'000.--.

Dans ses explications suivantes, M. Paul-Henri Donzallaz se borne à présenter les comptes les plus significatifs, partant du fait que les comptes de fonctionnement et des investissements étaient en consultation au secrétariat communal et publiés sur le site internet communal.

Administration	Dépenses	Fr. 1'643'041.09
	Recettes	Fr. 1'076'432.95

du 18 mai 2015

Traitement du Conseil communal

jetons de présence et déplacements Fr. 90'424.25

Afin de comparer la charge qu'engendrent les autorités, ces 3 comptes ont été additionnés.

Frais de publication et annonces Fr. 17'074.80

Dans ce compte, les principales factures sont consacrées aux différents exemplaires du bulletin communal pour Fr. 11'000.--.

L'an passé, la somme de Fr. 3'600.-- non prévue a été utilisée suite aux départs de deux collaborateurs, Mme Menoud et M. Noll.

Votations Fr. 6'302.90

La différence provient simplement de l'élection complémentaire au Conseil communal en plus des 4 votations qui sont ordinairement mises en place.

Propres prestations pour investissements Fr. 8'707.15

Dans ce compte sont inscrits les travaux effectués par le personnel sur des investissements réalisés.

Ordre public	Dépenses	Fr. 192'239.05
	Recettes	Fr. 71'502.05

Frais de tutelles Fr. 109'672.70

Comme il a été dit lors de la dernière assemblée, sous la dénomination du Service des Curatelles Sionge et Rive Gauche à Vaulruz, les services des tutelles des communes de Vaulruz à Pont-en-Ogoz, sauf Bulle, Riaz et Morlon, ont fusionné. Il s'agit d'un pot commun financé par une clé de répartition qui tient compte de 50 % de la population et 50 % des dossiers. Pour Vuadens, le service en gère 43 sur les 110 confiés à celui-ci. Lors de l'établissement du budget, un montant de Fr. 35.-- par habitant a été tablé. Ce n'était pas suffisant vu la quantité de pupilles domiciliés chez nous.

Police du feu

Depuis l'an dernier, comme annoncé, la commune est en discussion avec les communes voisines pour mettre sur pied une collaboration pour optimiser les interventions et l'efficacité des pompiers. C'est pourquoi, les dépenses se sont limitées au strict minimum.

Solde du corps : Fr. 18'400.10

L'effectif n'a pas été reconstitué en vue de la collaboration à venir. La sécurité est néanmoins garantie puisqu'à chaque intervention, les corps voisins sont déjà alarmés. Cette collaboration existe depuis plusieurs années.

Enseignement et formation	Dépenses	Fr. 2'724'734'65
	Recettes	Fr. 224'098.05

Cycle scolaire obligatoire Fr. 1'564'917.50

Dans ce groupe de comptes, la majorité des dépenses (94 %) en termes de charges liées, sont les participations communales pour les dépenses cantonales des écoles primaires et secondaires.

Education sexuelle Fr. 3'115.--

Le dépassement dans ce compte est dû à la facturation, dans cet exercice, du Centre de planning familial pour l'année scolaire 2012-2013 et 2013-2014.

Indemnités sports et loisirs Fr. 32'511.25

Ce compte reste en retrait de 75 % du budget. En voici les raisons :

du 18 mai 2015

Les mauvaises conditions hivernales de l'an passé ont contraint l'école à annuler deux journées de ski sur les quatre prévues dans le budget. Le montant non utilisé a été reversé à raison de Fr. 50.-- par élève pour d'autres activités sportives. Malgré cette compensation, ce compte est tout de même en dessous du montant initialement prévu d'environ Fr. 4'000.--. De plus, la rencontre auteurs-lecteurs (budget de Fr. 2'000.--) n'a pas eu lieu l'an passé et le budget de Fr. 1'000.-- pour le renouvellement des livres et du mobilier n'a également pas été utilisé par les enseignants.

Entretien de l'école Fr. 10'133.65

Les travaux imprévus réalisés l'année dernière sont :

Fr. 1'270.-- pour l'échange de luminaires dans l'ancienne salle du Conseil

Fr. 3'100.-- pour la réfection de lames du plafond d'une salle de classe dans les combles

Fr. 1'774.-- pour un nouveau boiler

Entretien du complexe Fr. 14'999.30

Même exercice que pour le compte précédent, soit :

Fr. 6'700.-- pour la remise en état des stores scolaires

Fr. 880.-- pour de nouvelles plinthes dans les vestiaires

Répartition frais de chauffage du complexe Fr. 28'409.--

Les frais de chauffage des autres bâtiments sont comptabilisés dans ce compte. La différence d'environ Fr. 17'000.-- provient notamment de l'isolation complète lors de la réfection du bâtiment du Café de la Gare.

Culte, culture et loisirs	Dépenses	Fr. 169'523.60
	Recettes	Fr. 9'065.--

Sociétés à but culturel Fr. 14'882.--

Sociétés sportives Fr. 8'785.--

Un nouveau compte est apparu depuis 2014, soit la "Participation cantonale au sport scolaire facultatif". Cette activité a été mise sur pied et, de ce fait, la commune reçoit Fr. 2'500.-- de subvention pour le sport à l'école.

Santé, affaires sociales

Participation frais financiers des homes Fr. 105'677.95

A partir du 1^{er} janvier 2014, une nouvelle calculation des frais financiers a été adoptée par la CODEMS (Commission de district pour les EMS). En effet, tous les investissements réalisés ont été annoncés et c'est sur ces informations que les frais financiers sont calculés. Ce calcul est défavorable à notre commune.

De plus, le compte "Jetons et frais de la Commission du Foyer St-Vincent" est un peu plus élevé de Fr. 1'700.--, à Fr. 8'787.90, en raison du changement de direction et du suivi des dossiers avant l'arrivée de M. Wehrli.

Association d'Accueil familial de jour Fr. 42'724.--

Le résultat de ce compte est inférieur au budget de plus de Fr. 15'000.--. Malgré l'augmentation de 3 enfants, les prévisions étaient trop optimistes.

Réseau Santé et Social de la Gruyère Fr. 461'623.50

du 18 mai 2015

Dans ce compte sont groupés les services que gère le Réseau Santé et Social de la Gruyère à Bulle tels que l'immeuble de l'hôpital de Riaz, l'aide familiale et les soins à domicile, les ambulances du Sud Fribourgeois et le Service Social.

Transports et communications	Dépenses	Fr. 641'218.35
	Recettes	Fr. 32'592.75

<u>Entretien des routes et éclairage</u>	Fr. 65'154.85
<u>Déblaiement, sablage et protection hivernale</u>	Fr. 42'289.30
<u>Salaires pour l'entretien des routes</u>	Fr. 179'570.55
<u>Salaires pour la neige</u>	Fr. 21'484.40

Ces quatre comptes concernent l'entretien des routes et le déneigement hivernal. En les regroupant, cela permet de mieux se rendre compte de l'engagement à consentir pour les routes. La commune est en boni par rapport au budget pour ce dicastère qui dépend beaucoup de la météo.

<u>Participation frais Mobul</u>	Fr. 71'624.55
----------------------------------	---------------

Protection et aménagement de l'environnement	Dépenses	Fr. 933'806.65
	Recettes	Fr. 841'896.80

<u>Approvisionnement en eau</u>	Fr. 332'374.50
---------------------------------	----------------

Taux de couverture : 100 % (légal 100 %)

Le montant des réserves est, au 31.12.2014, de Fr. 799'642.55. Ce montant est consacré aux diverses réparations présentées lors des précédentes assemblées. Ces travaux sont soit en phase terminale, soit en cours de réalisation, soit en prévision. Sept réparations de conduites ont été traitées.

<u>Vente d'eau</u>	Fr. 209'112.--
--------------------	----------------

Le chiffre d'affaires de ce compte est inférieur au montant prévu au budget. Le volume facturé se monte à 139'408 m³ (120 m³ de moins que 2014) pour une prévision de 150'000 m³.

<u>Protection des eaux</u>	Fr. 266'800.35
----------------------------	----------------

Taux de couverture : 100 % (légal 100 %).

Le versement à la réserve est de Fr. 35'310.15

Au 31.12.2014, la provision se montait à Fr. 796'579.08. Là aussi, des travaux sont latents.

<u>Entretien et rénovation des installations</u>	Fr. 73'740.90
--	---------------

Moins de chance que les comptes de l'eau potable, un dépassement de 76 % est présenté. Suite à plusieurs inondations qui se sont produites dans le quartier de "La Place", la commune a été contrainte de procéder à une déviation d'une conduite importante pour un montant de Fr. 44'000.--.

<u>Frais de la déchetterie</u>	Fr. 13'046.65
--------------------------------	---------------

La somme est au-dessus du budget.

Les raisons de cet excédent sont les suivantes :

Fr. 1'060.-- pour la prise électrique de la benne à papier

Fr. 3'430.-- pour la vidange du bac de rétention et d'une location spéciale d'une benne de la société Niquille pour Fr. 1'300.--

du 18 mai 2015

Autorisations de construire

Fr. 17'272.--

Le permis de construire de Bumotec SA est un produit important pour ce compte.

Economie

Dépenses	Fr. 125'675.45
Recettes	Fr. 79'239.05

Triage forestier de la Sionge

Fr. 74'119.05

Les comptes du Triage forestier de la Sionge bouclent l'année 2014 avec les montants suivants :

Fr. 148'751.-- de bénéfice distribué aux membres (la part de Vuadens est de 47.74 %).

Auparavant, des amortissements extraordinaires de Fr. 120'000.-- sur la Menzi et de Fr. 15'000.-- sur la nouvelle jeep ont été comptabilisés.

Entretien des routes forestières

Fr. 24'084.35

Un entretien important de Fr. 10'600.-- a été réalisé sur la piste du Devin afin de pouvoir sortir les bois malmenés par le vent.

Finances et impôts

Dépenses	Fr. 6'329'625.29
Recettes	Fr.12'091'746.83

La différence par rapport au budget provient du bénéfice sur ventes de terrains de Fr. 5'075'630.--. Il en a déjà été parlé au début de la présentation des comptes de fonctionnement, dans le cadre de l'attribution des réserves et amortissements supplémentaires de Fr. 5'615'630.--

Pertes sur débiteurs

Fr. 11'402.70

Un montant d'environ Fr. 26'000.-- de pertes a été comptabilisé en 2014, dont le tiers pour deux contribuables. D'autre part, la provision pour pertes sur débiteurs a été réduite de Fr. 15'000.--. Elle se monte à 515'000.--. Tous les risques sont couverts par cette provision.

Voici quelques chiffres fiscaux :

- impôt sur le revenu Fr. 4'132'149.55
soit Fr. 2'000.-- de plus que les prévisions. La progression des dernières années à tendance à se réduire. C'est pourquoi, la vigilance est de rigueur lors des prévisions.
- impôt sur le bénéfice Fr. 280'248.30
Dans la presse de ces derniers jours, la fusion des "Banque Raiffeisen" de Vuadens, Moléson et Romont a été relatée et le siège sera à Vuadens. Sans pouvoir agir, cette fusion entrera dans ce compte et celui de l'impôt sur le capital des personnes morales.
- impôt sur les gains immobiliers Fr. 129'777.60
- impôt sur les mutations Fr. 243'823.45

Ces deux comptes sont directement touchés par l'activité du marché immobilier.

Evolution de la dette communale

Ce tableau avait déjà été présenté l'an dernier. Le voici avec l'évolution de la dette par habitant de cet exercice :

Elle se montait à Fr. 2'403.-- par habitant en 2013. Les ventes de terrains réalisées durant l'exercice 2014 ont fait baisser ce montant à Fr. 267.--. En terme de chiffres, le patrimoine financier retranché aux engagements est négatif de Fr. 605'000.--. Les dettes brutes à moyen et long terme au 31.12.2014 restent de l'ordre de 6,5 millions de francs. Les provisions et transitoires influencent ces chiffres à raison de Fr. 700'000.--. Le disponible, au 31.12.2014 se situait à environ 5,6 millions de francs.

du 18 mai 2015

Immeubles	Dépenses	Fr. 215'895.95
	Recettes	Fr. 5'220'172.40

Pour comparaison, les ventes de terrains sont retranchées pour présenter des recettes de Fr. 144'542.40

Entre autres, les travaux suivants ont été affectés aux immeubles en 2014, soit :

- Le Manoir : Fr. 4'506.05 pour le chauffage et révision de citerne, Fr. 8'285.-- pour la rénovation de la barrière et Fr. 1'144.-- pour réparation sanitaire.
- Chalets : des travaux sur l'approvisionnement en eau au Cheval Brûlé, une réparation d'un éboulement sur le pâturage de la Raisse qui sera subventionné et plusieurs chantiers de conduites de drainage réalisés.
- Café de la Gare, administration : Fr. 4'920.-- pour le chauffage, Fr. 2'405.-- pour l'électricité et Fr. 2'365.-- pour l'entretien.

Compétences du Conseil communal Fr. 32'451.65

Ce montant concerne des honoraires de Fr. 6'480.-- pour Valtraloc centre village, des honoraires de Fr. 5'400.-- pour l'assainissement de la route des Colombettes, Fr. 10'376.-- pour le réaménagement de l'entrée du complexe et Fr. 10'000.-- pour le chauffage à distance.

Investissements

Transports et communications

Réfection des routes communales Fr. 330'000.--

La décision avait été prise lors de l'assemblée du 03.12.2009.

L'utilisation s'est déroulée au fur et à mesure des dégâts, soit :

2010	Fr. 66'716.95
2011	Fr. 46'637.--
2012	Fr. 155'109.30
2014	Fr. 61'536.75

Cet investissement est transféré au bilan et absorbé par les amortissements supplémentaires de 2014

Protection et aménagement environnement

PGEE et relevé du cadastre souterrain

Curage et contrôle des canalisations

PGEE AIS et complément pour curage des

canalisations

Fr. 395'000.--

Les décisions ont été prises lors d'assemblées en 2003, 2004, et 2006.

La réalisation de ces travaux a été effectuée de 2002 à 2009 pour un montant de Fr. 357'970.30.

Ces travaux étant réalisés par étapes, l'investissement a été transféré au bilan.

Immeubles

Rénovation du Manoir Fr. 130'000.--

La décision avait été prise lors de l'assemblée du 12.12.2011.

L'utilisation s'est déroulée en trois étapes, soit :

2012	Fr. 42'905.70
2013	Fr. 73'422.--
2014	Fr. 417.20

Ces travaux étant terminés, l'investissement a été transféré au bilan et également amorti par les amortissements supplémentaires de 2014.

du 18 mai 2015

Comptes du Fonds Louis Guigoz

Le compte de fonctionnement du Fonds Louis Guigoz se présente de la façon suivante :
Les produits, tels que les intérêts des capitaux versés par la commune au taux de 3.5 %, taux préférentiel en raison du caractère d'encouragement aux jeunes étudiants et apprentis, sont de Fr. 8'530.20 et la subvention communale de Fr. 2'600.--, inchangée depuis de nombreuses années.

Les bourses d'études et d'apprentissage que la commission du fonds octroie aux jeunes se montent à Fr. 15'070.--. Le résultat de l'année dernière est une perte de Fr. 3'939.80. L'augmentation des bourses octroyées correspond à la différence de résultat.

Au terme de ses explications, M. Paul-Henri Donzallaz présente un résumé de l'évolution de la fortune, soit :

Fonctionnement de la Commune

Dépenses	Fr. 14'435'708.08
Recettes	Fr. 14'442'794.13

Bénéfice de fonctionnement	Fr. 7'086.05
	=====

Investissements de la Commune

Dépenses	Fr. 1'874'715.05
Recettes	Fr. 5'131'204.10

Nouveaux investissements	Fr. 1'874'715.05
	=====

Fonctionnement du Fonds Louis Guigoz

Dépenses	Fr. 15'070.--
Recettes	Fr. 11'130.20

Perte	Fr. 3'939.80
	=====

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à la Commission financière.

Monsieur Daniel Bovigny donne connaissance du rapport de la Commission financière concernant les comptes de la Commune ainsi que du Fonds Louis Guigoz pour l'exercice 2014 :

Alors que le budget prévoyait une perte de Fr. 286'240.80, les comptes présentent un excédent de produits Fr. 7'086.05. Sur la base du rapport du 23 avril 2015 de la fiduciaire Multifiduciaire Fribourg SA, nous recommandons à l'assemblée communale d'accepter les comptes 2014 de la Commune de Vuadens et du Fonds Louis Guigoz tels qu'ils ont été présentés.

Selon les explications que le Conseil communal a donné, le dépassement de budget 2014 de Fr. 467'329.20 du compte des investissements concernant le poste "aménagement routier les Kà" est à remettre dans le contexte global de l'équipement de ce terrain. Ce montant sera compensé et il ne devrait résulter à terme aucun dépassement sur cet investissement.

du 18 mai 2015

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière et ouvre la discussion concernant les comptes de la Commune et du Fonds Louis Guigoz.

M. Sylvestre Moret :

On l'a vu dans la présentation de M. Paul-Henri Donzallaz, l'ensemble des impôts encaissés ou comptabilisés plus précisément, se monte à Fr. 5'950'000.--. On a vu défiler rapidement la composition de certains de ces impôts. Ce montant de 6 millions de francs est constitué par une douzaine d'impôts différents qui s'accumulent. Il serait intéressant d'avoir une fois au procès-verbal la liste de tous ces impôts et leurs montants respectifs, afin de pouvoir se rendre compte.

M. Daniel Tercier prend note de cette remarque.

La parole n'est plus demandée. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé et l'assemblée communale accepte les comptes 2014 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz par main levée à l'unanimité.

Tractandum 4.- Remplacement du tracteur Yanmar de la voirie.-

M. Daniel Tercier donne la parole à M. Christophe Yenni, responsable de la voirie.

L'hiver 2014-2015 a rappelé que la commune n'est pas à l'abri de conditions d'enneigement importantes. Cette situation a poussé nos moyens de déneigement à leurs limites et a mis en évidence un gros manque de puissance du tracteur Yanmar, notamment lors des travaux de fraisage. Cette situation provoque, par ailleurs, une perte de temps considérable pour ces travaux.

L'engin actuel a été acheté d'occasion il y a 6 ans et a rendu de nombreux services. Cependant, notre plus grande crainte est que ce tracteur, du fait de son déficit de puissance, soit trop sollicité et fasse faux bond lors de la prochaine saison hivernale.

Par ailleurs, la Commune pourrait encore bénéficier d'une reprise intéressante du véhicule actuel. A noter également que le rabais Euro actuellement en vigueur permettrait de réduire le coût de cet achat de manière significative.

C'est pourquoi, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter un investissement d'un montant de Fr. 50'000.-- pour le remplacement de ce véhicule. A noter que les comptes 2014 ont permis de provisionner ce montant.

Merci à M. Christophe Yenni et la parole est donnée à la Commission financière.

M. Daniel Bovigny rapporte que, concernant cet investissement, la Commission financière a analysé l'objet de près pour ce remplacement de tracteur Yanmar et donne un préavis favorable étant donné que le financement est garanti par la réserve constituée suite aux résultats du fonctionnement 2014.

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière et ouvre la discussion concernant le remplacement de ce tracteur.

M. Jean-Claude Von Allmen:

J'aimerais juste savoir si c'est un neuf ou si c'est de nouveau un d'occasion.

M. Christophe Yenni :

Il est prévu de le remplacer par un véhicule neuf.

du 18 mai 2015

La parole n'est plus demandée. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé et l'assemblée communale accepte le crédit pour le remplacement du tracteur Yanmar de la voirie par main levée à l'unanimité.

Merci au nom du personnel de la voirie.

Tractandum 5.- Nomination d'un membre à la Commission financière.-

Suite à la démission de M. Claude Thürler, un nouveau membre doit être nommé à la Commission financière.

Le Conseil communal propose la candidature de M. Stéphane Wyssmüller qui est agent d'assurance et habite Vuadens, à la Condémine. Il est très actif dans la société de tir du village. M. Daniel Tercier lui demande de bien vouloir se lever pour se présenter.

La question étant posée à l'assemblée, aucune autre candidature n'est émise. Comme cette élection ne comporte qu'un seul candidat, il est proposé à l'assemblée de procéder au vote par main levée. Ce procédé ne suscitant aucune objection, M. Stéphane Wyssmüller est élu à la Commission financière par l'assemblée à main levée à l'unanimité.

M. Daniel Tercier félicite M. Stéphane Wyssmüller pour sa nomination.

Tractandum 6.- Nomination d'un membre à la Commission d'aménagement.-

Suite à la démission de M. Stéphane Giller, un nouveau membre doit être nommé à la Commission d'aménagement.

Le Conseil communal propose la candidature de M. Patrick Dumartheray. Il habite notre village depuis 2011, au Dally. Il travaille à l'Etat de Vaud. Il a déjà siégé 2 ans au Législatif du Mont-sur-Rolle et 5 ans à celui de Bière. M. Daniel Tercier lui demande également de bien vouloir se lever pour se présenter.

La question étant posée à l'assemblée, aucune autre candidature n'est émise. Comme cette élection ne comporte qu'un seul candidat, il est proposé à l'assemblée de procéder au vote par main levée. Ce procédé ne suscitant aucune objection, M. Patrick Dumartheray est élu à la Commission d'aménagement par l'assemblée à main levée à l'unanimité.

M. Daniel Tercier félicite M. Patrick Dumartheray pour sa nomination.

Tractandum 7.- Divers.-

Fusion des communes

Suite à une intervention de M. Patrick Genoud, lors de notre dernière assemblée communale, concernant l'intérêt éventuel des citoyennes et citoyens de Vuadens pour une fusion, voici la réponse du Conseil communal.

Un sondage a déjà été organisé au mois de juillet 2013 dans les communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens.

Participation

	Sâles	Vaulruz	Vuadens
Questionnaires envoyées :	513	458	1418
Questionnaires retournés :	108	58	170
Taux de participation :	21.1 %	12.7 %	12 %

du 18 mai 2015

Avec qui fusionner ?

	Sâles	Vaulruz	Vuadens
Avec les 3 communes de la Sionge :	42	30	71
Avec la Ville de Bulle	0	0	69

En résumé, seules 170 personnes ont répondu au sondage, ce qui représente un taux de 12%. C'est une participation extrêmement faible pour Vuadens. Il n'est pas représentatif de notre population.

Le Conseil communal ne va donc pas recommencer le processus de sondage 2 ans après ces résultats.

M. Daniel Tercier ouvre la discussion.

M. Sylvestre Moret

La situation financière de notre commune s'est sensiblement améliorée ces dernières années. L'année 2014, dont on vient d'étudier les comptes, est certes particulière dans la mesure où il y eu la vente de terrain à Bumotec, mais les années 2012 et 2013 ont permis de faire des amortissements extraordinaires respectivement des constitutions de réserves pour environ Fr. 400'000.-- par année.

Les perspectives, notamment de rentrées fiscales, on peut dire qu'elles sont bonnes; la situation, elle s'est sensiblement améliorée, des amortissements supplémentaires ont été faits régulièrement ces années passées, et je pense que le Conseil communal devrait pouvoir étudier l'opportunité d'une baisse de fiscalité. Vuadens, au niveau de la Gruyère, est un îlot de cherté. J'ai fait un classement sur la fiscalité de l'ensemble des communes de la Gruyère et Vuadens est la 4^{ème} commune avec le taux d'impôts le plus important. J'ai peine à croire que Vuadens ait une situation financière aussi mauvaise qu'il faille un taux d'impôts aussi élevé. C'est la raison pour laquelle je propose au Conseil communal, déjà dans l'optique du prochain budget, d'étudier objectivement l'opportunité d'une baisse d'impôts. J'ai dit Vuadens est un îlot de cherté au niveau de la fiscalité; on a une amélioration au niveau de l'endettement qui n'est plus que d'un peu plus de Fr. 200.-- par habitant, c'est vraiment relativement minime. M. le Syndic a relevé avec raison, en début d'assemblée, que la situation financière de la commune s'était améliorée grâce à sa bonne gestion, mais il a oublié de dire aussi grâce à l'effort des contribuables qui, comme je l'ai dit tout à l'heure au niveau comparatif avec la Gruyère, est vraiment je ne veux pas dire disproportionné, mais n'est pas compatible avec la situation financière telle qu'elle est maintenant. C'est pourquoi, je souhaite que le Conseil communal étudie cette opportunité, déjà pour le prochain budget, et je l'en remercie d'avance.

M. Daniel Tercier prend note de cette remarque.

Aucune autre question ou observation n'est formulée de la part de l'assemblée.

Avant de conclure cette assemblée, M. Daniel Tercier fait part du communiqué suivant :

Les tenanciers du Café de la Gare, Laurence et Jean-Luc, vous invitent à partager une verrée pour découvrir le nouveau mobilier du café communal après cette assemblée.

M. Daniel Tercier remercie les personnes présentes de leur participation et leur souhaite de belles vacances et un bel été.

du 18 mai 2015

L'assemblée est levée à 20h47.

Le secrétaire :

G. Barbey

Le Syndic :

D. Tercier